

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET LOCATION

Les présentes conditions générales expriment l'intégralité des obligations des parties. Elles constituent le socle unique de la relation commerciale entre les parties, et, en ce sens, le CLIENT est réputé les accepter sans réserve.

Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document, et notamment sur toutes conditions générales d'achat. Elles s'appliquent, sans restriction ni réserve, à tous les services rendus par ECOMESURE auprès des CLIENTS de même catégorie.

ECOMESURE et le CLIENT conviennent que les présentes conditions générales régissent exclusivement leur relation. ECOMESURE se réserve le droit de modifier ponctuellement ses conditions générales. Elles seront applicables dès leur mise en ligne.

Si une condition de vente venait à faire défaut, elle serait considérée être régie par les usages en vigueur dans le secteur de la vente à distance dont les sociétés ont siège en France.

Les présentes conditions générales de vente sont communiquées à tout CLIENT qui en fait la demande, afin de lui permettre de passer commande.

Les conditions générales ci-dessous sont applicables à toute fourniture par ECOMESURE au CLIENT de Produits (y inclus les prestations de services s'y rapportant) en direct ou par l'intermédiaire de son site internet <http://www.ecomesure.com> (le « Site »).

ARTICLE 1 FORMATION DU CONTRAT

1.1 Vente classique (hors internet)

Lorsque la vente n'est pas conclue sur internet, le Contrat est constitué par les éléments suivants :

- le devis ou l'offre technique et commerciale d'ECOMESURE acceptée par le CLIENT,
- les conditions particulières et/ou la commande acceptée par ECOMESURE,
- les présentes conditions générales,

En cas de divergence ou de contradiction entre plusieurs documents contractuels, l'ordre de prééminence est celui établi ci-dessus.

Toutes les offres d'ECOMESURE sont établies par écrit. ECOMESURE ne peut être engagée par une offre verbale. Le délai de validité des offres est limité à 90 jours, sauf délai différent mentionné dans l'offre et sous réserve des modifications de produits, de tarifs ou autres du fait des fournisseurs et des taux de change. ECOMESURE n'est tenu d'aucun engagement vis-à-vis du CLIENT avant la signature d'un Contrat avec le CLIENT ou l'acceptation écrite d'une commande du CLIENT. Les informations et documents fournis par ECOMESURE restent sa propriété et ne peuvent être utilisés que dans le cadre d'un Contrat avec ECOMESURE. Toute modification du Contrat doit faire l'objet d'un avenant signé par ECOMESURE, une commande ne peut être annulée qu'avec l'accord écrit d'ECOMESURE.

1.2 Vente en ligne

Le CLIENT passe sa commande en ligne sur le Site, à partir du catalogue en ligne et au moyen du formulaire qui figure sur le Site. Pour que la commande soit validée, le CLIENT devra accepter, en cliquant à l'endroit indiqué sur le Site, les présentes conditions générales. Son acceptation entraînera l'envoi d'un mail de confirmation de la part d'ECOMESURE, conformément aux conditions décrites ci-dessous.

Le contrat entre ECOMESURE et le CLIENT est formé par l'acceptation de la commande en ligne par ECOMESURE (le « Contrat »).

Le CLIENT devra choisir l'adresse et le mode de livraison. Le paiement se fait par prélèvement bancaire. Toute commande vaut acceptation des prix et descriptions des Produits disponibles à la vente. Toute contestation sur ce point interviendra dans le cadre d'un éventuel échange et des garanties ci-dessous mentionnées. Dans certains cas, notamment défaut de paiement, adresse erronée ou autre problème sur le compte du CLIENT, ECOMESURE se réserve le droit de bloquer la commande du CLIENT jusqu'à la résolution du problème.

En cas d'indisponibilité d'un Produit commandé, le CLIENT en sera informé par courrier électronique. L'annulation de la commande de ce Produit et son éventuel remboursement seront alors effectués, le reste de la commande demeurant ferme et définitif.

La fourniture en ligne des coordonnées bancaires du CLIENT et la validation finale de la commande vaudront preuve de l'accord du CLIENT et vaudront :

- exigibilité des sommes dues au titre du bon de commande ;
- signature et acceptation expresse de toutes les opérations effectuées.

En cas d'utilisation frauduleuse des coordonnées bancaires, le CLIENT est invité, dès le constat de cette utilisation, à contacter le 01 70 56 44 00.

ECOMESURE fournit au CLIENT un exemplaire du contrat par email, confirmant l'engagement exprès des parties. Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques d'ECOMESURE dans des conditions raisonnables de sécurité, seront considérés comme les preuves des communications, des commandes et des paiements intervenus entre les parties. L'archivage des bons de commande et des factures est effectué sur un support fiable et durable pouvant être produit à titre de preuve.

ARTICLE 2 ÉTUDES ET PROJETS – VALIDATION

Tout travail d'étude et de recherche préalable au Contrat (tel que l'élaboration d'une offre technique, l'élaboration d'un plan détaillé, la réalisation de pièces de qualification, etc.) sera facturé au Client au taux horaire prévu au tarif d'ECOMESURE. Le montant dû à ce titre sera imputée sur la première commande du Client.

Il appartient au CLIENT, en tant que professionnel spécialiste de son domaine, de valider avec la plus grande attention les études, projets, propositions et plans proposés par ECOMESURE, leur adéquation à ses besoins et de procéder à toutes les vérifications nécessaires à cet effet. La validation par le CLIENT dégage ECOMESURE de toute responsabilité au titre du contenu des documents validés. Le CLIENT doit fournir, dans les délais requis, à ECOMESURE tous plans, documents et/ou toutes informations nécessaires à l'exécution du Contrat.

ARTICLE 3 PAIEMENT

Les prix s'entendent hors taxes et hors frais de douane, départ entrepôt d'ECOMESURE (EXW usine, Incoterms CCI, édition 2000). Les prix peuvent être révisés à tout moment sans préavis.

3.1 Conditions générales à toutes les commandes

Les factures sont payables 30 jours suivant la date de livraison par virement bancaire. Toute plainte ou réclamation du CLIENT ne peut en aucun cas avoir pour effet de différer ou suspendre les paiements. Les factures sont payables au siège social d'ECOMESURE. ECOMESURE peut conditionner l'acceptation d'une commande à un paiement d'avance ou la présentation de garanties de paiement. Les paiements peuvent être effectués par traite sous réserve qu'elle soit acceptée. Tous les frais relatifs au paiement (commissions, relances,...) sont à la charge du CLIENT. Tout retard de paiement entraîne l'application de plein droit des intérêts de retard calculés sur la base de trois fois le taux d'intérêt légal (article L441-6 al.8 Code de Commerce), l'application d'une pénalité forfaitaire de 40 € et l'exigibilité immédiate de toutes sommes restant dues à ECOMESURE.

3.2 Conditions spécifiques relatives au paiement en ligne

La commande passée sur le Site avec obligation de paiement signifie que la passation de la commande implique un règlement du CLIENT. Le règlement de la commande se fait uniquement par prélèvement sur le compte bancaire du CLIENT. Le CLIENT doit rentrer ses coordonnées bancaires à l'endroit prévu et confirmer cette saisie par l'ajout de son RIB informatique en pièce jointe du bon de commande. ECOMESURE se réserve le droit de suspendre toute gestion de commande et toute livraison en cas de refus d'autorisation de paiement de la part des organismes officiellement accrédités ou en cas de non-paiement. ECOMESURE se réserve notamment le droit de refuser d'effectuer une livraison ou d'honorer une commande émanant d'un CLIENT qui n'aurait pas réglé totalement ou partiellement une commande précédente ou avec lequel un litige de paiement serait en cours d'administration.

ARTICLE 4 LIVRAISON

4.1 Les délais de livraison sont indiqués sous réserve du respect par le CLIENT de ses obligations contractuelles. La livraison des Produits est réputée être effectuée à la mise à disposition des Produits dans les entrepôts d'ECOMESURE ou celles de ses sous-traitants (EXW usine fabriquant, Incoterms ICC, édition 2000). ECOMESURE notifie au CLIENT la mise à disposition des Produits. Un procès-verbal de livraison sera établi contradictoirement et signé par ECOMESURE et le CLIENT (ou son représentant). En l'absence du CLIENT, la livraison en usine est automatiquement prononcée et le procès-verbal de livraison est réputé contradictoire.

4.2 Il appartient au CLIENT d'effectuer toutes les vérifications, de faire toutes les réserves à la réception des Produits et d'exercer s'il y a lieu, tout recours contre le transporteur dans les trois jours suivant la réception. Ces réserves devront en outre être signalées à ECOMESURE dans le même délai par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : 4, rue René Razel 91400 Saclay. En cas de prise de livraison tardive des Produits du fait du CLIENT, les coûts de stockage et gardiennage sont à sa charge et facturés en sus. En cas de retard de livraison supérieur à 30 jours, le CLIENT peut annuler la commande si elle n'a pas été livrée sept jours après la réception par ECOMESURE d'un courrier recommandé avec accusé réception demandant la livraison. Aucune indemnisation n'est due par ECOMESURE au titre d'un retard de livraison. L'emballage est effectué par ECOMESURE. Les emballages ne sont pas repris.

Si les Produits nécessitent d'être renvoyés à ECOMESURE, ils doivent faire l'objet d'une demande de retour auprès d'ECOMESURE dans les huit (8) jours suivant la Livraison. Toute réclamation formulée hors de ce délai ne pourra être acceptée. Le retour du Produit ne pourra être accepté que pour les Produits dans leur état d'origine (emballage, accessoires, notice...).

4.3 Lorsque la commande est passée sur le Site, la livraison n'est faite qu'après confirmation du paiement par l'organisme bancaire d'ECOMESURE. Elle est fournie dans le délai maximum indiqué sur le bon de commande à compter de la réception par ECOMESURE de ce bon de commande. En cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, ECOMESURE pourra annuler la vente.

ARTICLE 5 DROIT DE RETRACTION

Conformément aux dispositions du code de la consommation, et notamment de l'article L. 221-3, le CLIENT qui achète sur le Site dispose d'un délai de 14 jours ouvrables à compter de la date de livraison de sa commande, pour retourner tout article ne lui convenant pas et demander l'échange ou le remboursement sans pénalité, à l'exception des frais de retour qui restent à la charge du CLIENT. Les Produits doivent cependant être retournés dans leur emballage d'origine et en parfait état dans les 14 jours au moins suivant la communication de la décision de rétractation du CLIENT.

Les retours sont à effectuer dans leur état d'origine et complets (emballage, accessoires, notice...) permettant leur recommercialisation à l'état neuf, accompagnés de la facture d'achat.

Les Produits endommagés, salis ou incomplets ne sont pas repris.

Le droit de rétractation peut être exercé en ligne, à l'aide du formulaire de rétractation disponible sur le site internet. Dans ce cas, un accusé de réception sur un support durable sera immédiatement communiqué au CLIENT. Tout autre mode de déclaration de rétractation est accepté. Il doit être dénué d'ambiguïté et exprimer la volonté de se rétracter.

En cas d'exercice du droit de rétractation dans le délai susvisé, sont remboursés le prix du ou des Produit(s) acheté(s) et les frais de livraison sont remboursés.

Les frais de retour sont à la charge du CLIENT.

L'échange (sous réserve de disponibilité) ou le remboursement sera effectué dans un délai de 14 jours à compter de la réception, par ECOMESURE, des Produits retournés par le CLIENT dans les conditions prévues ci-dessus.

Le droit de rétractation ne s'applique pas notamment à :

- la livraison de produits qui ne peuvent pas être retournés pour des raisons d'hygiène ou de protection de la santé, s'ils ont été descellés ou bien, qui ont, après avoir été livrés, été mélangés de manière indissociables avec d'autres articles ;
- la livraison d'enregistrements audio ou vidéos ou de logiciels informatiques lorsqu'ils ont été descellés après la livraison ;
- la livraison de Produits qui ont été confectionnés selon les spécifications du CLIENT ou nettement personnalisés ;
- la fourniture de services pleinement exécutés par ECOMESURE pour lesquels le CLIENT a accepté au moment de la passation de sa commande qu'ECOMESURE commencerait leur exécution, et renoncé à son droit de rétractation.

Il est rappelé que conformément à l'article L. 221-3 du code de la consommation susvisé, les professionnels bénéficient de ce droit de rétractation lorsque le Contrat est conclu hors établissement, qu'il n'entre pas dans le champ d'activité principale du professionnel sollicité et que le nombre de salariés employés par celui-ci est inférieur ou égal à cinq.

ARTICLE 6 INSTALLATION

Les prestations d'installation, étalonnage ou autres ne sont pas incluses dans le prix de vente des Produits. L'installation n'inclut aucun travaux de fondations, génie civil, manutention des équipements, branchements, raccordements connexions (électriques, informatique, hydrauliques, air comprimé,...), châssis, charpentes, supports des équipements, isolation et protection.

ARTICLE 7 TRANSFERT DE RISQUES – RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

La livraison a pour effet de transférer les risques à la charge du CLIENT. ECOMESURE demeure propriétaire des Produits jusqu'au complet encaissement par ECOMESURE de la totalité des sommes dues au titre du Contrat. En cas de défaut de paiement, ECOMESURE peut revendiquer la restitution des Produits ou de leur prix de revente s'ils ont été revendus par le Client (Art. L 624-16 du Code de Commerce).

ARTICLE 8 LOCATION D'EQUIPEMENTS

La durée de la location est précisée aux conditions particulières. Pendant toute la durée de la location et jusqu'à la restitution effective et complète des équipements loués, constatée par la signature d'un procès-verbal de restitution, les équipements et leur utilisation sont sous la responsabilité exclusive du Client qui en a la garde, notamment en cas de dégradation des équipements ou de dommages liés à l'utilisation des équipements. Toute réclamation relative à l'état des équipements loués doit être impérativement présentée dans un délai de 24 heures à compter du début de la location pour les défauts apparents, de 3 jours ouvrés pour les défauts de fonctionnements non apparents. A défaut, les équipements loués sont réputés avoir été mis à disposition en parfait état. Les tarifs de location n'incluent ni le transport, ni la manutention, ni l'assurance qui doivent être pris en charge par le Client. Toute intervention sur les équipements loués doit être effectuée par un technicien agréé par ECOMESURE et aux frais du Client. Une caution ou un dépôt de garantie en fonction de la valeur des équipements loués peut être exigée du Client. ECOMESURE peut accéder à tout moment aux équipements loués et le Client s'engage à lui permettre cet accès y inclus pour la récupération des équipements à l'expiration de la période de location ou en cas de défaut de paiement des loyers. Le Client renonce à opposer toute objection à la restitution des équipements loués et faire valoir tout droit de rétention ou autre sur les équipements loués. Le Client s'engage à ne rien faire qui puisse altérer les équipements loués ou leur fonctionnement et à maintenir visibles sur les équipements les plaques d'identification et mentions de propriété d'ECOMESURE. Les équipements doivent être restitués en parfait état de fonctionnement, dans leurs emballages d'origine, accompagnés de tous leurs accessoires et documentation. Tout élément manquant ou frais de remise en état sera facturé au Client au prix de remplacement à neuf. En tant que gardien des équipements loués qui restent la propriété d'ECOMESURE, le Client est tenu de souscrire une assurance couvrant la valeur à neuf de remplacement des équipements avec délégation au profit d'ECOMESURE et d'en justifier auprès d'ECOMESURE avant le début de la location de fournir une attestation d'assurance « Biens confiés ». A défaut de restitution effective à la

fin de la période de location, en l'absence d'accord écrit d'ECOMESURE pour prolonger la location, le client est redevable d'une indemnité forfaitaire correspondant au triple du tarif de location. En cas de dégradation nécessitant une intervention sur le matériel, le loyer continuera à courir pendant la période d'immobilisation jusqu'à la remise en service.

ARTICLE 9 GARANTIE ET EXCLUSIONS

ECOMESURE garantit que les Produits sont conformes aux spécifications techniques définies au Contrat, sous réserve des tolérances d'usage. Dès la réception des Produits, le CLIENT doit procéder à leur vérification et, en cas de défaut ou de non-conformité, en informer immédiatement et par écrit ECOMESURE et lui communiquer toutes les informations susceptibles de caractériser la nature du défaut constaté. Les Parties s'engagent à coopérer pour procéder à l'analyse contradictoire des défauts constatés afin d'en déterminer l'origine.

ECOMESURE ne garantit ni l'adéquation des Produits à un usage déterminé, ni les performances ou autres spécifications qui ne seraient pas explicitement précisées au Contrat. Sont également exclus de toute garantie toutes les conséquences des spécifications qui ont été validées par le CLIENT, l'usage normale des Produits, toutes conséquences d'une négligence, d'un défaut de surveillance ou d'entretien, d'une fausse manœuvre non imputable à ECOMESURE, d'une utilisation non conforme aux spécifications, des effets de l'environnement d'implantation du produit (énergie, influence chimique, électrique ou électrochimique,...) d'une modification ou réparation effectuée sans l'accord écrit d'ECOMESURE. Les piles, thermocouples, thermomètres, éléments en verre ou en quartz, résistances chauffantes et consommables sont exclus de toute garantie. Toute intervention d'ECOMESURE hors garantie est à la charge intégrale du CLIENT.

Au titre de la garantie des Produits, pendant une durée de 12 mois à compter de la livraison, sous réserve que le CLIENT ait rempli toutes ses obligations vis-à-vis d'ECOMESURE, ECOMESURE modifie, répare ou remplace, à son choix, les Produits reconnus défectueux. Pour toute intervention sur site, le CLIENT organise l'accès au site par ECOMESURE (autorisation d'accès, etc..) et informe ECOMESURE des obligations découlant de son intervention sur site (règlement de chantier, etc..). ECOMESURE prend en charge les frais de main d'œuvre pour la modification, réparation ou le remplacement (hors déplacement) à l'exclusion des frais engagés et de la main d'œuvre rendue nécessaire par les conditions d'utilisation ou d'implantation du Produit (ex. frais de transport et de séjour, frais de retour du Produit défectueux, frais d'envoi du Produit réparé, démontage et remontage d'éléments non compris dans le Produit, etc...). Les frais de retour ou de déplacement restent à la charge du CLIENT. Aucun retour de Produit ne pourra intervenir sans l'accord préalable et écrit d'ECOMESURE. Les éléments défectueux faisant l'objet d'un remplacement deviennent la propriété d'ECOMESURE. Aucune réclamation au titre de la garantie ne pourra être présentée plus de 12 mois à compter de la Livraison. Le CLIENT est informé de la possibilité de demander des garanties plus étendues pour un supplément de prix et accepte en connaissance de cause l'étendue et les limites de la garantie présentée ci-dessus.

ARTICLE 10 RESPONSABILITÉ

La responsabilité d'ECOMESURE ne peut être engagée qu'en cas de faute caractérisée de son fait et pour le dommage direct causé par sa faute, à l'exclusion de tout dommage immatériel ou indirect (préjudice commercial, perte de clientèle, perte de commande, perte de production, manque à gagner, trouble commercial, perte de bénéfice, atteinte à l'image de marque, réclamation de tiers, etc...) et dans la limite des sommes payées par le CLIENT à ECOMESURE au titre du Contrat. Aucune réclamation, quelle qu'elle soit, ne pourra être présentée plus d'un an après la survenance du fait générateur.

ARTICLE 11 PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Les projets, études et documents de toute nature (ci-après « Etudes ») réalisés par ECOMESURE et transmis au CLIENT sont la propriété d'ECOMESURE. La transmission de ces Etudes ne constitue pas un transfert de droits (notamment de droits de propriété industrielle et/ou intellectuelle) détenus par ECOMESURE ni de concession de licence sur les Etudes transmises. Les Etudes ne peuvent être reproduites et/ou utilisées par le CLIENT sans l'autorisation écrite d'ECOMESURE. Le CLIENT s'engage à retourner à ECOMESURE toutes les Etudes qui seront en sa possession, sans n'en conserver aucune reproduction totale ou partielle à première demande d'ECOMESURE.

ARTICLE 12 DONNEES PERSONNELLES

Le CLIENT est informé et accepte qu'en passant commande, ECOMESURE peut stocker, traiter et utiliser les données mentionnées sur la commande aux fins d'exécution de cette dernière et ce, dans le respect de la réglementation française et européenne applicable en matière de protection des données personnelles. Ces informations sont strictement confidentielles et ne sont destinées qu'à ECOMESURE et pour les seuls besoins de l'exécution de la commande. Elles sont conservées pour une durée de deux (2) ans à compter de la fin du Contrat. Conformément à la réglementation, le CLIENT dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de ses données, un droit à la limitation du traitement, à l'opposition au traitement, un droit d'exercer une réclamation auprès d'une autorité de contrôle et d'indiquer des directives sur le sort des données. Le CLIENT peut exercer ses droits en contactant ECOMESURE à l'adresse email suivante : info@ecomasure.com ou à l'adresse postale suivante : 4, rue René Razel, 91400 Saclay.

ARTICLE 13 RÉSILIATION

Le Contrat sera résilié de plein droit par ECOMESURE quinze (15) jours après l'envoi d'une mise en demeure, adressée par lettre recommandée avec accusé de réception au CLIENT et restée infructueuse pour non-respect du présent Contrat (notamment en cas de non-paiement).

ARTICLE 14 CESSION – SOUS-TRAITANCE

ECOMESURE se réserve le droit de céder, transférer ou apporter à un tiers, sous quelle que forme ce soit, les droits et obligations nés du Contrat (notamment la réalisation des Produits) sous réserve que ce tiers se substitue à ECOMESURE dans leur exécution.

ARTICLE 15 FORCE MAJEURE

En cas de survenance de circonstances qui ne soient pas raisonnablement prévisibles et qui feraient obstacle à l'exécution de ses obligations par ECOMESURE, ECOMESURE ne sera pas responsable du défaut d'exécution de ses obligations sous réserve d'en avoir informé immédiatement le CLIENT et d'avoir pris toutes les mesures nécessaires pour en limiter les effets. Dans le cas où les effets d'une circonstance exceptionnelle se prolongeraient au-delà de 90 jours, le CLIENT pourra résilier le Contrat par simple notification par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans cette hypothèse, le CLIENT s'engage à rembourser à ECOMESURE tous les frais engagés pour l'exécution du Contrat. Sont notamment visés au présent article : les changements de loi ou de réglementation, les actes de puissance publique, les conflits sociaux, les blocus, les guerres et émeutes, les catastrophes naturelles, les accidents graves, les interruptions de transport, des moyens de communication ou de fourniture d'énergie.

ARTICLE 16 RÈGLEMENTS DES LITIGES

En cas de litige découlant du présent Contrat, les parties s'efforceront de rechercher, de bonne foi, une solution amiable. Elles s'engagent, préalablement à toute action judiciaire, sauf demande de mesures probatoires ou conservatoires, à donner mandat à leurs conseils respectifs de rechercher entre elles et dans la plus stricte confidentialité, une solution amiable. A défaut de solution amiable dans un délai de 3 mois, tous les litiges relatifs au Contrat (notamment à sa signature, sa validité, son exécution, son interprétation, sa résiliation et ses obligations postérieures à la résiliation) seront de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce d'Evry.